



# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Jeudi 20 Juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin à 19 heures 15 minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 13 juin 2024, s'est réuni en séance publique à la mairie de Régigny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

**Présents** : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLERE, Cédric JOSSO, Corine LAMOUR, Jean-Michel LETELLIER, Thomas BONNIN, Laëtitia DANO, Didier GALERNE, Lydia GUEHENNEUX, Jean GUILLO, Corentin PÉDRO, Sophie PÉTRO, Sandra ROBERT, Anne TANGUY, Emmanuelle TENIER.

**Absent excusé représenté** : David MICHARD pouvoir à Didier GALERNE, Karine BULEON pouvoir à Jean-Michel LETELLIER, Wilfried POTEL pouvoir à Thomas BONNIN.

**Nombre de conseillers en exercice** : 18 **Présents** : 15 **Votants** : 18

**Secrétaire de séance** : Sophie CAILLERE

Le procès-verbal de la réunion du 13 mai 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### Ordre du jour de la séance :

1. Résidence le Clos Neuf :
  - Travaux 2<sup>ème</sup> phase : présentation par le cabinet Nicolas
  - Mission de maîtrise d'œuvre 2<sup>ème</sup> phase
2. Programme voirie 2024
  - Résultat de l'appel d'offres
  - Demande de subvention départementale
3. Personnel communal :
  - Protection sociale complémentaire
  - Avancement de grades
4. Cession espace foncier
5. Groupe scolaire : avenant au marché de travaux
6. Divers devis
7. Travaux de rénovation énergétique de l'espace culturel
8. Informations et questions diverses :
  - Prémption ancien contrôle technique
  - Procédure bâtis Le Roscoët

---

### **1. Résidence le Clos Neuf**

---

#### ▪ **Travaux 2<sup>ème</sup> phase : présentation par le cabinet Nicolas**

Monsieur Xavier NICOLAS, géomètre-expert, présente le projet d'aménagement de la 2<sup>ème</sup> phase de la Résidence le Clos Neuf, qui porte sur la réalisation des enrobés définitifs et l'aménagement paysager :

- Voirie partagée : 3,50 m pour les véhicules et 1,50 m pour les piétons
- Voie à sens unique pour la sortie sur la rue des Korrigans

- Aménagement d'une aire de loisirs sur l'espace central du lotissement
- Création de cheminements doux
- Elagage des arbres situés le long du talus
- Réaménagement des noues

Ces travaux de voirie définitive (lot 1) sont estimés à 179 160 € HT (travaux 157 160 € HT + installation gabions 22 000 € HT).

L'appel d'offres sera lancé à l'automne prochain pour un démarrage des travaux en mars/avril 2025. Le lot aménagement paysager fera l'objet d'une consultation séparée.

#### ▪ **Mission de maîtrise d'œuvre 2<sup>ème</sup> phase**

Monsieur le Maire présente la proposition d'honoraires du cabinet NICOLAS pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de 2<sup>ème</sup> phase du lotissement « Résidence le Clos Neuf »

Cette proposition d'un montant de 9 900 € HT pour un montant de travaux compris entre 160 000 et 180 000 € HT est approuvé à l'unanimité.

---

## **2. Programme voirie 2024**

---

Le programme voirie 2024 a fait l'objet d'une mise en concurrence en procédure adaptée.

Cinq offres ont été déposées et examinées par la commission d'appel d'offres en réunion du 5 juin.

Après vérification et examen des plis, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE d'un montant de 64 802,90 € HT.

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Département au titre de l'entretien de la voirie hors agglomération.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

---

## **3. Personnel communal**

---

#### ▪ **Protection sociale complémentaire**

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. Ces garanties ont pour objet de couvrir :

- Le **risque santé** : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Le **risque prévoyance** : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Cette participation deviendra obligatoire pour le risque prévoyance à effet du 1er janvier 2025 selon un minimum de 7€ brut mensuel, et pour le risque santé à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2026 selon un minimum de 15€ brut mensuel.

L'employeur peut opter, pour chacun des risques :

- soit pour la labellisation. Dans ce cas, l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés.
- soit pour la convention de participation, associée à un contrat collectif d'assurance.

La participation employeur ne sera versée qu'aux agents qui adhèrent à ce contrat.

M. Cédric JOSSO, Adjoint, propose :

- d'adhérer à la convention de participation souscrit par le Centre de Gestion du Morbihan pour :

- . Le risque prévoyance à compter du 1er janvier 2025
- . Le risque santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

- D'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat d'assurance collective :

- . Risque Prévoyance : participation forfaitaire de 10 € brute par agent et par mois
- . Risque Santé : participation forfaitaire de 15 € brute par agent et par mois

Cette proposition sera soumise à l'avis du Comité Social Territorial.

▪ **Avancement de grades**

Mme Yvette LE DEIT et Yoann JUSTUM peuvent prétendre à un avancement au grade.

Suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion en date du 14 mai 2024, le Conseil Municipal approuve les avancements suivants :

- Mme Yvette LE DEIT au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 25 décembre 2024.
- M. Yoann JUSTUM au grade d'opérateur des activités physiques et sportives qualifié à compter du 12 novembre 2024.

---

**4. Cession espace foncier**

---

Monsieur François MOREAU est propriétaire des parcelles AL 75 et 76 situées rue du Général de Gaulle. Dans le cadre d'un projet immobilier, il a fait appel à un géomètre pour la reprise de ses limites de propriété. Celui-ci a constaté que la commune de Réguiny est propriétaire du contrebas du chemin contiguë aux parcelles de M. MOREAU.

M. MOREAU souhaite régulariser cette situation et se propose d'acquérir ce bout de terrain d'une superficie de 122 m<sup>2</sup>.

Compte tenu de la surface, la régularisation pourrait s'effectuer sous la forme d'un acte administratif.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à poursuivre les démarches.

---

**5. Groupe scolaire : avenants au marché de travaux**

---

Monsieur le Maire donne lecture des avenants portant sur des travaux supplémentaires :

<b>Lots</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Montant marché HT</b>	<b>Montant avenant n°1</b>	<b>Nouveau montant HT</b>
12	SOPLAC	16 815,60 €	13 155,00 €	29 970,60 €
14	EA2I	135 600,00 €	7 930,00 €	143 530,00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces 2 avenants pour un montant total de 21 085 € HT.

---

## 6. Divers devis

---

Les devis suivants sont soumis à l'approbation de l'assemblée :

Sophie CAILLÈRE, adjointe :

- . Achat de 12 corbeilles « poubelles » et de 2 bornes canisac – Société ALTRAD - 4 049 € HT. Ces équipements seront installés autour du lac.
- . Exposition photos du 6 septembre au 5 novembre dans le hall de la mairie - 150 €
- . Conférence de l'association « 2 pattes en mains 56 » sur l'éducation et la connaissance du chien et au risque d'accident par morsure - 100 €

Cédric JOSSO, adjoint :

- . Acquisition d'une armoire forte anti-feu pour les registres d'état civil – Editions Evènements et Tendances - 2 149,90 € HT.

M. Jean-Michel LETELLIER, adjoint :

- . Remplacement du beffroi des cloches de l'église – Société Art Camp – 57 174 € HT
- . Réfection des joints des portes et fenêtres du bâtiment de la Poste – JLG Maçonnerie – 2 114,92 € HT
- . Installation de 2 destratificateurs d'air à la salle des sports – CEF Energie – gratuité : entre dans le dispositif de prime CEE.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

---

## 7. Travaux de rénovation énergétique de l'espace culturel

---

Monsieur le Maire présente l'estimatif prévisionnel des travaux de rénovation énergétique de l'espace culturel.

Après un état des lieux, le cabinet B3E estime le montant des travaux à 449 000 € HT.

Il propose de déposer une demande de subvention au titre du Fonds vert – Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à constituer le dossier de demande de subvention pour ce projet.

---

## 8. Informations et questions diverses

---

### ▪ Préemption ancien contrôle technique

Une visite du bâtiment a eu lieu le 4 juin en présence de l'EPF (Etablissement Public Foncier), l'agent immobilier et la propriétaire.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est opportun que l'EPF exerce le droit de préemption urbain sur la parcelle AH n°427 afin de permettre à la commune de réaliser un projet d'aménagement immobilier.

Pour ce faire, Pontivy Communauté a décidé de déléguer le droit de préemption urbain à l'EPF.

Il convient également de signer une convention opérationnelle afin de formaliser l'intervention de l'EPF.

Le Conseil Municipal approuve.

▪ **Procédure bâtis Le Roscoët**

La procédure de bien en état d'abandon manifeste arrive à terme le 26 juin prochain.

Un point sera fait avec M. Jérémy LORIENT de l'Etablissement Public Foncier pour établir le procès-verbal définitif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

Approuvé en séance du Conseil Municipal du 4 juillet 2024.

Le secrétaire de séance  
Sophie CAILLERE



Le Maire  
Jean-Luc LE TARNEC



Affiché le 11/07/2024